

Point presse CertiVéA 29 octobre 2010

**NF Bâtiments Tertiaires – Démarche HQE®
Hôtellerie**

Contact Presse :

Le Bonheur est dans la Com'

Ingrid Launay

Tél. / Fax : 01 43 83 53 32

Email : launay@bcomrp.com

La certification NF Bâtiments Tertiaires associée à Démarche HQE® et / ou BBC-Effinergie®

Démarche volontaire, la certification est un outil mis à la disposition des acteurs pour crédibiliser et attester par une tierce partie, de leur engagement dans une démarche qualité, des moyens mis en oeuvre pour y parvenir... C'est également un vecteur de progression, de mobilisation interne...

Toute « certification » implique par définition quatre conditions *sine qua non* :

- La neutralité, l'indépendance, la rigueur et la compétence du certificateur,
- Un référentiel et des procédures d'audit et d'évaluation consensuelles, établis par les représentants des différentes parties concernées,
- Un processus de surveillance mis en place durant toute la durée du certificat,
- La transparence et l'objectivité de l'information délivrée aux clients, partenaires et prestataires.

La certification NF Bâtiments Tertiaires associée à la démarche HQE® et /ou BBC-Effinergie®, certification lancée en 2005 et gérée par l'organisme certificateur Certivéa, s'inscrit dans ce schéma réglementé, permettant ainsi aux maîtres d'ouvrage, collectivités et partenaires, d'identifier plus facilement les professionnels engagés dans une démarche qualité environnementale avérée, contrôlée, structurée et opérationnelle et / ou des ouvrages répondant à des exigences strictement définies et contrôlées.

Elle concerne les phases de programmation, de conception et de réalisation. Elle couvre d'ores et déjà la plupart des bâtiments tertiaires publics et privés y compris les bâtiments logistiques. Elle s'appuie sur des référentiels techniques élaborés par Certivéa, bâtis autour des 14 cibles de la Démarche HQE® pour une démarche environnementale globale.

Une variante spécifique sera proposée fin 2009 pour les opérations en rénovation afin de répondre aux évolutions législatives et réglementaires issues du Grenelle II.

La certification s'applique opération par opération. Cependant, dès lors qu'un maître d'ouvrage a réalisé au moins trois opérations certifiées, il peut mettre en place un système de management général (SMG) qui permet un allègement du processus d'audits.

Par dérogation aux règles de certification, cette certification peut être associée à BBC-EFFINERGIE sans référence à la Démarche HQE®. Dans ce cas elle permet de valoriser la performance énergétique dans le respect des qualités fondamentales du bâtiment sans valoriser la performance environnementale.

En option à cette certification associée ou non à la Démarche HQE®, le label de Haute Performance Énergétique (HPE) défini par l'Etat est délivré en association avec cette certification.

→ Dans le détail...

- A qui s'adresse-t-elle ? → Tout maître d'ouvrage de bâtiment tertiaire, qu'il soit public ou privé
- Qu'est-ce qui est certifié ? → Une opération de construction neuve ou de réhabilitation lourde, dès lors qu'elle répond aux exigences du référentiel
- Sur quoi portent les exigences ? → Le système de management de l'opération, c'est-à-dire tout ce qui permet de fixer les cibles environnementales pertinentes et d'organiser les différentes étapes de l'opération pour les atteindre, de l'élaboration du programme à la livraison
→ La Qualité Environnementale du Bâtiment telle que définie par les 14 cibles de l'Association HQE®*
- Quels en sont les objectifs ? → Donner un contenu opérationnel aux réponses du secteur de la construction vis-à-vis des enjeux du développement durable
→ Distinguer les efforts réalisés pour réduire les impacts de l'opération sur l'environnement, la santé et l'amélioration du confort
- Quelles sont les démarches à suivre pour l'obtenir ? → Mise en place des dispositions répondant aux exigences du référentiel
→ Engagement à respecter les exigences de la certification contractualisée par un accord avec Certivéa
→ Participation aux audits
- En quoi consistent les audits ? → Réalisés aux trois phases cruciales de l'opération (le programme - la conception - la réalisation), ils consistent à vérifier que :
- Les dispositions du système de management sont effectivement appliquées et opérationnelles
- La qualité environnementale du bâtiment, visée puis obtenue, est pertinente dans le contexte de l'opération et qu'elle répond au profil minimum requis.
- Qui délivre le certificat ? → Certivéa, mandaté par AFNOR Certification et l'Association HQE®, après avis d'un Comité d'application composé de représentants de :
- Maîtres d'ouvrage
- D'utilisateurs de bâtiments tertiaires
- D'acteurs de la filière construction (CLCV, ACFCI, ARSEG)
- D'experts construction (ADEME, ARENE IDF, AFNOR NORMALISATION, CSTB)
- Combien y'a-t-il de certifiés ? → 322

La certification NF Bâtiments Tertiaires associée à Démarche HQE® - Hôtellerie

En janvier 2009, cette certification s'ouvrait aux bâtiments hôteliers avec l'élaboration et le lancement d'un nouveau référentiel spécifique, le référentiel « hôtellerie ». Après plusieurs mois d'expérimentation, ce nouveau volet de la certification NF Bâtiments Tertiaires est aujourd'hui officiellement « porté » par 4 opérations :

- L'Hôtel des Francs, hôtel Best Western situé à Soisson (02)
- Le Domaine des Trois Forêts Moselle Lorraine, complexe Center Parcs situé près de Sarrebourg (57)
- Le Village Club de Valmorel, Club Med situé en Savoie (73)
- Le Suite Hotel d'Issy les Moulineaux (92)

→Le Référentiel «Hôtellerie»

- Domaines d'application : hôtels, bâtiments d'hébergement touristique assimilables ou non à des bâtiments à usage d'habitation (résidences de tourisme, villages résidentiels de tourisme, auberges de jeunesse, appart hôtel...).
- Spécificités du Référentiel : le Référentiel « Hôtellerie » présente les nouvelles caractéristiques communes de la certification NF Bâtiments Tertiaires associée à Démarche HQE® et/ou BBC-Effinergie (intégration des labels de performance énergétique que CertiVéA est habilité à délivrer ; intégration d'indicateurs environnementaux internationaux...) et des spécificités propres aux ouvrages abritant des activités d'hôtellerie :
 - Énergie : limitation de la consommation d'énergie pour la climatisation des chambres des clients...
 - Eau : réduction de la consommation d'eau de baignades...
 - Déchets : encourager le tri des déchets dans les chambres des clients...
 - Confort hygrothermique : traitement spécifique des espaces de baignade (effets de parois froides, hygrothermie)...
 - Confort visuel : valorisation d'un apport de lumière important dans le hall d'accueil, les chambres des clients et le restaurant, stratégie d'éclairage localisé et de mise en valeur des objets dans les différents espaces...
 - Qualité sanitaire de l'eau : traitement spécifique des espaces de baignade au niveau chloramines notamment...

Mémento CertiVéA

- Date de création : - 2006
- Statut : - Filiale du CSTB
- Activité : - Elaboration, développement et gestion de certifications spécifiques au secteur de la construction
- Effectifs : - 15 collaborateurs
- 100 auditeurs-vérificateurs
- Président : - Patrick Nossent
- Trois typologies de certifications : - Les certifications d'acteurs
- Les certifications d'ouvrages et de services associés
- Les certifications de compétences
- 9 applications portées à ce jour : - MPRO® Architecte
- Qualimo®
- Qualirésidence(s)®
- Qualiprom®
- NF Etudes Thermiques®
- NF Bâtiments Tertiaires associée à Démarche HQE®
- NF Bâtiments tertiaires en exploitation –Démarche HQE®
- Label de haute performance énergétique
- CSTB Compétence Expert Construction®

Plus de renseignements sur :
www.certivea.fr